



Politique achat du Groupement Hospitalier de Territoire Centre Manche



SOMMAIRE

1 - Contexte	3
2 - Définitions.....	3
3 - Périmètre de la politique achat	3
4 - Modalités de validation et de suivi de la politique achat.....	4
5 - Positionnement de la politique achat dans le processus achat	4
6 - Objectifs de la politique achat.....	5
6.1- La professionnalisation de la fonction achat.....	5
6.2- La conformité juridique des achats publics.....	6
6.3- Le développement durable et l'achat responsable	7
6.4- L'assurance de l'efficacité de la fonction achats par un contrôle permanent de la performance ..	8



1 - Contexte

L'article R. 6132-16 du code de la santé publique stipule que « L'établissement support du GHT Centre Manche est chargé de la politique, de la planification, de la stratégie d'achat et du contrôle de gestion des achats pour ce qui concerne l'ensemble des marchés et de leurs avenants ».

La politique achat consiste ainsi à définir les orientations et intentions générales, relatives aux achats et approvisionnements du GHT. La politique achat est la feuille de route de la direction achat du GHT, définissant les priorités d'achats et leurs modalités dans un cadre connu et partagé avec l'ensemble des établissements.

2 - Définitions

- GHT : Groupement Hospitalier du Territoire
- achat d'investissement : achat d'un bien durable qui entre dans le patrimoine, avec pour effet de le conserver, de le renouveler ou de l'accroître.
- achat de fonctionnement : achat répétitif correspondant à une consommation immédiate et sans incidence sur le patrimoine.
- acheteur : recense les besoins internes en matière d'achats en lien avec les services prescripteurs et les approvisionneurs, il formalise et analyse les besoins avec les services achat. L'acheteur réalise des études et prospections des produits et prestations adaptés aux besoins exprimés.
- RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
- PAAT : un Plan d'Actions Achat de Territoire
- SPASER : Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables

3 - Périmètre de la politique achat

Elle est destinée à tous les professionnels des établissements du GHT Centre-Manche et en particulier aux professionnels en charge de la fonction achat du GHT :

- Les directions fonctionnelles de l'établissement support ou des établissements parties
- Le responsable des achats
- Le responsable de la cellule des marchés
- Les acheteurs
- Les référents achat des établissements parties
- Les chefs de projet intervenant dans la fonction achat
- Le responsable du pôle commandes
- Les gestionnaires du pôle commandes
- Le responsable du pôle règlement fournisseur
- Les gestionnaires du pôle règlement fournisseur



Elle s'applique à toutes les familles d'achat suivantes :

- Produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux, etc.)
- Biens d'équipement (biomédical, mobilier, informatique, laboratoire)
- Prestations de services (nettoyage, maintenance, etc.)
- Fournitures générales (papier, bureautique, etc.)
- Travaux et infrastructures immobilières

La politique achat du GHT Centre-Manche concerne toutes les procédures visant la mise en place de marchés nécessaires aux achats indiqués ci-dessus qu'ils soient des achats d'exploitation ou d'investissement

4 - Modalités de validation et de suivi de la politique achat

La politique achat du GHT Centre-Manche est soumise à la validation du COMDIR

Elle est mise en œuvre par la direction achat du GHT tous les 5 ans.

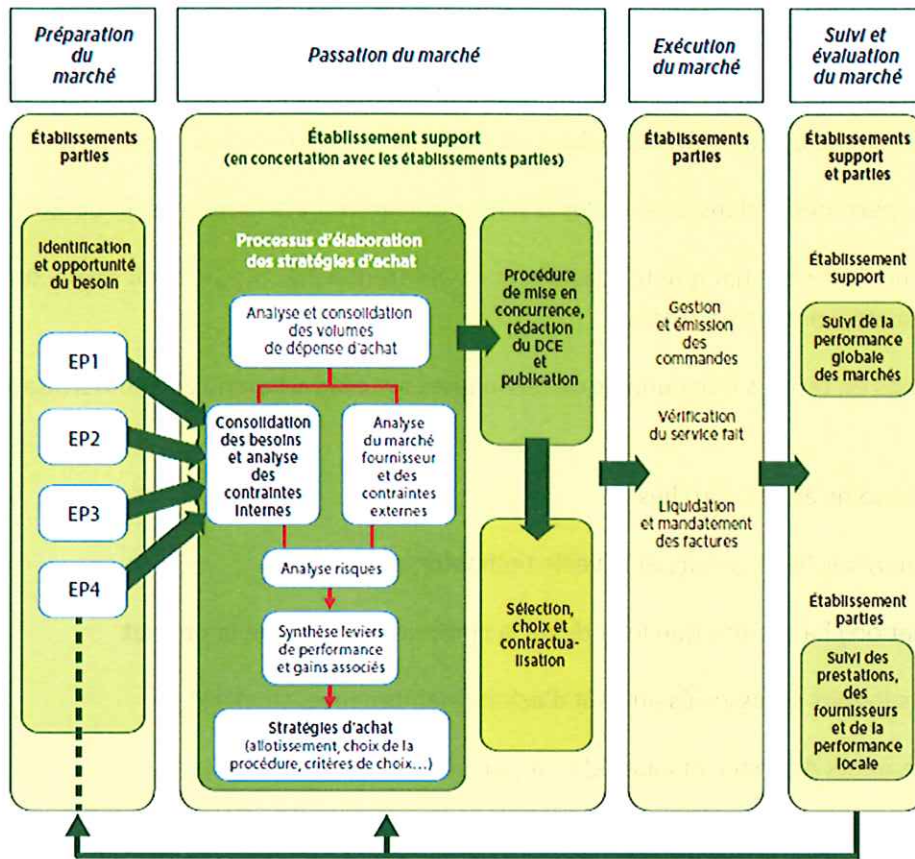
5 - Positionnement de la politique achat dans le processus achat

La politique achat est une donnée d'entrée essentielle au processus achat. Elle définit les priorités d'achats en fonction des activités des établissements et les principes qui les sous-tendent. Elle est à la fois au fondement et au sommet de l'ensemble du processus achat.

La formalisation d'une politique achat traduit, dans l'achat public, le passage d'une logique juridique, centrée sur la sécurisation des procédures, vers une logique globale intégrant des objectifs de performance économique, de qualité, des délais et de développement durable.



PROCESSUS ACHAT



Source : Guide de la fonction achat (DGOS)

6 - Objectifs de la politique achat

La politique a pour principaux objectifs :

- La professionnalisation de la fonction achat.
- La conformité juridique des achats publics
- Le développement durable et l'achat responsable
- L'assurance de l'efficacité de la fonction achats par un contrôle permanent de la performance

6.1- La professionnalisation de la fonction achat

L'établissement support du GHT, dans l'objectif de professionnaliser l'acte d'achat, a mis en place un responsable achats GHT qui collabore avec les différentes structures d'achats des établissements qui



sont spécialisés dans un ou plusieurs domaines de compétences. L'établissement support du GHT organise l'animation globale des acheteurs ou référents achats du GHT par l'organisation de réunions, d'échanges, d'informations sur les bonnes pratiques.

La fonction achat mutualisée conduit à l'appréciation des seuils de procédure à l'échelle du GHT, au suivi du calendrier des marchés, et au suivi des achats en marchés et hors marchés.

Chaque acheteur est expert métier dans les familles d'achats qui lui sont attribués au sein du GHT

Les différentes étapes de l'acte d'achat que tout acheteur ou référent achat du GHT doit respecter, quelle que soit sa spécialité, sont les suivantes :

- la définition des besoins en termes fonctionnels ou techniques avec la recherche de standardisation de produits
- le mutualisation des besoins et des marchés
- la connaissance des marchés fournisseurs et la veille technologique
- le recours à la négociation chaque fois que le Code de la commande publique le permet
- l'intégration des coûts induits ou associés au coût d'achat (maintenance, stockage...)
- l'adhésion aux groupements d'achats lorsque cela est pertinent
- la mise en place d'un dialogue et d'une évaluation de la satisfaction avec les utilisateurs
- piloter la relation avec les fournisseurs
- la mise en place de calcul de la performance achat

La performance globale est pilotée grâce un panel d'indicateurs réunis dans un tableau de bord de la fonction achat.

6.2- La conformité juridique des achats publics

Afin de maîtriser le risque juridique lié à l'acte d'achat, le GHT dispose d'un service des marchés centralisés. Son but est de mettre en œuvre des procédures de marchés et des achats dans le respect du Code de la Commande Publique.

Le GHT Centre Manche s'organise pour sécuriser juridiquement les achats pour toutes les phases du processus achat, que ce soit en marché local, de l'identification du besoin à l'exécution du marché, ou à travers la mise en place de conventions d'adhésion aux opérateurs mutualisés (régionaux ou nationaux). Le service achat bénéficie de l'appui d'un cabinet d'avocats spécialisé en droit public et de formations.



Les agents de la cellule des marchés de l'établissement support sont référents en matière de réglementation concernant les marchés publics. Ils sont le point d'entrée de toutes les mises à jour ou informations concernant l'évolution de la réglementation. Ils apportent leur conseil et sont donc consultés à chaque fois que nécessaire.

La fonction achat du GHT veille à garantir le respect fondamentaux suivants :

- libre concurrence et égalité de traitement des fournisseurs,
- transparence tout au long du processus achat (information, consultation, négociation, jugement des offres),
- confidentialité des informations,
- efficacité des consultations,
- développement des relations commerciales loyales, équilibrées et responsables.

Il est rappelé ci-dessous certaines règles du Code de la Commande Publique ou principes de la fonction achat mutualisée du GHT Centre-Manche.

Analyse des offres

Les référents filière achat garantissent une analyse des offres objective, transparente et respectueuse du droit de la commande publique tout en poursuivant comme objectif le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Réduction du « hors marché »

Afin de répondre aux obligations légales et réglementaires relatives à la nécessité de formaliser des marchés lorsque les seuils de procédures sont atteints à l'échelle du GHT, le Responsable des achats du GHT se chargera de quantifier les achats hors-marché lors de l'élaboration de la cartographie annuelle. Les établissements du GHT s'engagent, quant à eux, à quantifier les nouveaux besoins afin de les communiquer à la direction des achats mutualisée. Cette procédure doit permettre de tendre vers une couverture maximale des achats par des marchés formalisés.

Seuils de procédure et seuils de publicité

L'établissement support est garant de la validité juridique des marchés et doit assurer le respect des seuils de procédure de la commande publique qui doivent désormais s'apprécier sur le périmètre global du GHT et non au niveau de chaque établissement.

6.3- Le développement durable et l'achat responsable

La fonction achat contribue à la mise en œuvre de la politique RSE du GHT

Elle vise à prendre en compte les effets de notre activité sur l'environnement, la société, et de fixer des ambitions pour maximiser les impacts positifs et minimiser les impacts négatifs



Elle s'assure d'insérer des clauses environnementales et sociales à minima dans ses consultations formalisées

Le GHT s'engage à établir un SPASER qui précisera les actions mises en œuvre et la conciliation avec les objectifs de la performance écologique. Ce SPASER sera établi et publié sur le site internet de l'établissement en 2026 et les indicateurs seront suivis tous les 2 ans.

6.4- L'assurance de l'efficacité de la fonction achats par un contrôle permanent de la performance

La performance achat se mesure par différents indicateurs :

- Economique
- satisfaction des utilisateurs
- performance des fournisseurs

Sur le plan économique, afin de répondre aux objectifs de performance, la mise en place de la convergence des marchés au sein de la fonction achat mutualisée est un axe central et réglementaire. En effet, elle permet de capter le gisement de performance économique qu'est la mutualisation des marchés.

De plus, un PAAT est réalisé chaque année au sein du GHT. Celui-ci est élaboré avec l'ensemble des établissements du GHT et vise plusieurs objectifs :

- Faire émerger des gains achat sur le périmètre traitable du GHT,
- Pérenniser la coopération inter-établissements sur tous les domaines achat,
- Animer des dialogues acheteurs-prescripteurs pour mener une réflexion commune sur les besoins au niveau du GHT,
- Formaliser un PAAT annuel réaliste et structurant s'inscrivant dans la stratégie définie par les instances du GHT.

Appuyés par le chef de projet PAAT et le responsable achat, les référents achat d'établissement partie sont en charge d'identifier le gain prévisionnel pour leur établissement.

Un dialogue avec les utilisateurs et prescripteurs de l'ensemble des établissements est mise en place, par les acheteurs ou les référents achats, à l'établissement du marché et pendant toute son exécution.

Les utilisateurs ont la possibilité d'émettre des fiches d'événements indésirables afin de de d'informer au plus tôt la fonction achat mutualisée d'un risque ou d'un dysfonctionnement afin de pouvoir apporter une réponse, dans les meilleurs délais.



Au-delà d'apporter une réponse, les fiches d'évènements indésirables doivent permettre d'une part d'être à l'écoute de l'ensemble des « bénéficiaires » de la fonction achat du GHT et d'autre part de pouvoir évaluer les fournisseurs, marchés ou situation dans un but d'amélioration continue.

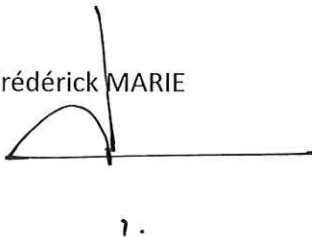
Des évaluations annuelles et un suivi des litiges des fournisseurs et prestataires sont mis en place pour les produits stockés.

Au stade de l'exécution du marché, l'évaluation des fournisseurs et le suivi des litiges consistent, pour chaque établissement, à mesurer le degré d'écart qui existe entre la performance supposée lors de l'attribution et la performance constatée au stade de l'exécution. Il est nécessaire de s'assurer du niveau de qualité des prestations par rapport aux termes du cahier des charges afin de pouvoir prioriser ses actions et tendre vers le niveau de performance attendu.

La professionnalisation achat amène aussi à une réflexion sur un contrôle de gestion achat.

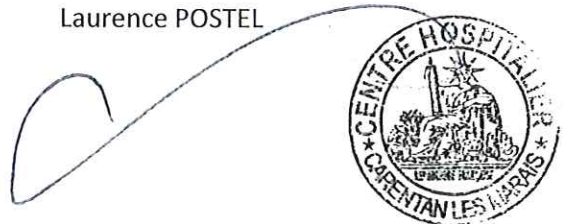
31/03 2026

Frédéric MARIE



Directeur du GHT Centre Manche

Laurence POSTEL



Directrice du Centre Hospitalier de Proximité de Carentan Les Marais



